

4.2 COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DANONE SA

COMPTES INDIVIDUELS DE DANONE SA

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Chiffre d'affaires net		699	890
Autres produits		73	130
Total des produits d'exploitation	3	772	1 020
Frais de personnel	4	(282)	(322)
Autres charges d'exploitation	5	(677)	(873)
Total des charges d'exploitation		(959)	(1 195)
Résultat d'exploitation		(187)	(175)
Produits de participation		1 707	2 645
Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés		198	214
Intérêts sur emprunts et charges assimilées		(239)	(444)
Autres charges et produits financiers		(96)	11
Résultat financier	6	1 570	2 426
Résultat courant avant impôts		1 383	2 251
Résultat exceptionnel	7	(74)	(47)
Impôts sur les bénéfices	8	45	76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 353	2 280

Extrait certifié conforme

Bilan

Actif


Gilles SCHNEPP
Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre

		2022	2023			
			Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	
(en millions d'euros)		Notes	Montants nets			
Immobilisations incorporelles			140	392	(189)	203
Immobilisations corporelles			18	53	(34)	18
Titres de participation			27 778	27 946	(192)	27 753
Autres immobilisations financières			4 762	4 614	–	4 614
Immobilisations financières		9	32 540	32 560	(192)	32 367
Actif immobilisé			32 698	33 005	(416)	32 588
Prêts et créances court terme		10	306	372	(5)	366
Valeurs mobilières de placement		11	33	18	–	18
Disponibilités			–	–	–	–
Actif circulant			339	390	(5)	384
Comptes de régularisation			178	81	–	81
TOTAL DE L'ACTIF			33 215	33 476	(421)	33 054

Passif

		Exercice clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	Notes	2022	2023
Capital		169	169
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 989	5 057
Écarts de réévaluation		4	4
Réserves		3 790	3 790
Report à nouveau		5 029	5 091
Résultat de l'exercice		1 353	2 280
Provisions réglementées		21	21
Capitaux propres	12	15 355	16 413
Autres fonds propres	14	1 250	500
Provisions pour risques et charges	13	83	125
Emprunts obligataires	14	12 390	12 022
Autres dettes financières	14	788	1 619
Autres dettes	15	3 217	2 345
Comptes de régularisation		132	30
TOTAL DU PASSIF		33 215	33 054

Danone

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS & ASSOCIES

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A.S. au capital de € 500 175
387 953 961 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Danone

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Danone,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Danone relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent à M€ 27 753 sur un total bilan de M€ 33 054. Comme indiqué dans la note 1, section « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés et les capitaux propres réévalués. Les hypothèses, estimations ou appréciations utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire sont établies sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent, le cas échéant, se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière. L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que, pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.	Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon de titres de participation déterminé selon des critères qualitatifs et quantitatifs, à : ▶ prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par la direction ; ▶ contrôler, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : ▶ examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes et les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : ▶ obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques établis par la direction ;

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues au regard de l'environnement économique en date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Danone par votre assemblée générale du 26 avril 2022 pour le cabinet MAZARS & ASSOCIES et du 28 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS & ASSOCIES était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la huitième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes depuis 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 5 mars 2024

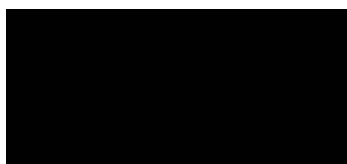
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Achour Messas



Gonzague Senlis



Gilles Cohen



Alexandre Chrétien

4.2 COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DANONE SA

COMPTES INDIVIDUELS DE DANONE SA

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2023
Chiffre d'affaires net		699	890
Autres produits		73	130
Total des produits d'exploitation	3	772	1 020
Frais de personnel	4	(282)	(322)
Autres charges d'exploitation	5	(677)	(873)
Total des charges d'exploitation		(959)	(1 195)
Résultat d'exploitation		(187)	(175)
Produits de participation		1 707	2 645
Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés		198	214
Intérêts sur emprunts et charges assimilées		(239)	(444)
Autres charges et produits financiers		(96)	11
Résultat financier	6	1 570	2 426
Résultat courant avant impôts		1 383	2 251
Résultat exceptionnel	7	(74)	(47)
Impôts sur les bénéfices	8	45	76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 353	2 280

Bilan

Actif

Exercice clos le 31 décembre					
		2022	2023		
(en millions d'euros)	Notes	Montants nets	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles		140	392	(189)	203
Immobilisations corporelles		18	53	(34)	18
Titres de participation		27 778	27 946	(192)	27 753
Autres immobilisations financières		4 762	4 614	–	4 614
Immobilisations financières	9	32 540	32 560	(192)	32 367
Actif immobilisé		32 698	33 005	(416)	32 588
Prêts et créances court terme	10	306	372	(5)	366
Valeurs mobilières de placement	11	33	18	–	18
Disponibilités		–	–	–	–
Actif circulant		339	390	(5)	384
Comptes de régularisation		178	81	–	81
TOTAL DE L'ACTIF		33 215	33 476	(421)	33 054

Passif

Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros)	Notes	2022	2023
Capital		169	169
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 989	5 057
Écarts de réévaluation		4	4
Réserves		3 790	3 790
Report à nouveau		5 029	5 091
Résultat de l'exercice		1 353	2 280
Provisions réglementées		21	21
Capitaux propres	12	15 355	16 413
Autres fonds propres	14	1 250	500
Provisions pour risques et charges	13	83	125
Emprunts obligataires	14	12 390	12 022
Autres dettes financières	14	788	1 619
Autres dettes	15	3 217	2 345
Comptes de régularisation		132	30
TOTAL DU PASSIF		33 215	33 054

NOTES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DANONE SA

Les comptes individuels de la société mère Danone (« la Société ») au titre de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Danone le 21 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024. Danone et ses filiales consolidées constituent « le Groupe ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs

présentées dans les comptes individuels de la société mère Danone et Annexes aux comptes individuels de la société mère Danone sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Sommaire

GÉNÉRALITÉS : PRINCIPES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		
NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	3
NOTE 2.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT		
NOTE 3.	PRODUITS D'EXPLOITATION	5
NOTE 4.	FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	5
NOTE 5.	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6
NOTE 6.	RÉSULTAT FINANCIER	6
NOTE 7.	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6
NOTE 8.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	7
ÉLÉMENTS DE L'ACTIF		
NOTE 9.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8
NOTE 10.	PRÊTS ET CRÉANCES COURT TERME	9
NOTE 11.	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	10

ÉLÉMENTS DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	
NOTE 12.	CAPITAUX PROPRES 10
NOTE 13.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 11
NOTE 14.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES, AUTRES FONDS PROPRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES 11
NOTE 15.	AUTRES DETTES 14
AUTRES INFORMATIONS	
NOTE 16.	ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION 14
NOTE 17.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN 16
NOTE 18.	EFFECTIFS 16
NOTE 19.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 17
NOTE 20.	RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉTENUES EN PORTEFEUILLE 17
NOTE 21.	RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES 18
NOTE 22.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 18

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises. Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes au règlement ANC 2014-03. Les principales méthodes comptables utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus) et sont amorties linéairement en fonction des durées d'utilisation estimées :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 12 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
Progiciels	1 à 10 ans

Immobilisations financières

Les Immobilisations financières sont composées de Titres de participation et d'Autres immobilisations financières.

Les Titres de participation sont des titres dans des sociétés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne répondant pas à cette définition sont classés en Autres immobilisations financières. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires qui sont amortis sur 5 ans à compter de la date d'acquisition. La déduction fiscale de ces coûts est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Les Titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont :

- la valeur de marché ;
- la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés ;
- les capitaux propres réévalués.

Les hypothèses, estimations ou appréciations utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière. Les dépréciations sont comptabilisées en Autres charges et produits financiers, à l'exception des reprises de dépréciation dans le cadre de cessions de participations, qui sont enregistrées en Produits exceptionnels. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en Résultat exceptionnel.

Les Autres immobilisations financières comprennent principalement une partie des actions DANONE auto-détenues dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale (voir ci-après) et des prêts et créances à long terme accordés par la Société.

Actions propres DANONE

Les actions DANONE achetées par la Société sont comptabilisées dans la rubrique :

- Autres immobilisations financières, lorsqu'elles sont affectées à des opérations de croissance externe ou destinées à être annulées ;
- Valeurs mobilières de placement, lorsqu'elles sont affectées à la couverture de plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés de Danone et aux dirigeants mandataires sociaux (*Group performance shares*).

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. En cas de cession, le prix de revient des actions DANONE cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode du coût moyen pondéré établi plan par plan pour les actions affectées à la couverture des plans d'actions sous conditions de performance.

Actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières

Pour les actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières et n'ayant pas vocation à être annulées, une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement

Couverture de plans d'actions sous conditions de performance non exerçables

Dans le cas des actions propres affectées à la couverture de plans non exerçables (probabilité de non atteinte des conditions de performance), une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché des actions (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Couverture d'actions sous conditions de performance exerçables

Les actions propres affectées à la couverture de plans exerçables (probabilité d'atteinte des conditions de performance), ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Toutefois, une provision pour risques et charges est, le cas échéant, enregistrée au titre de ces plans et à hauteur de la valeur comptable des actions affectées à ces plans. La provision est constituée au prorata de la période d'acquisition des droits et est comptabilisée en contrepartie des Frais de personnel au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture. La différence résultant de cette conversion en euros est portée au bilan dans la rubrique Comptes de régularisation pour les dettes et créances. Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités et les comptes courants avec Danone Finance Internationale en devises sont revalorisés au taux de clôture en contrepartie du résultat financier.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement comprennent une partie des actions propres et d'autres placements réalisés par la Société.

Leur valeur brute est constituée de leur coût d'achat hors frais accessoires d'acquisition. Lorsque leur valeur de marché, pour chaque catégorie de titres de même nature, est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation à hauteur de cette différence est enregistrée en provision pour dépréciation. Dans le cas particulier des actions propres reclassées en Valeurs mobilières de placement voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Emprunts obligataires

Les Emprunts obligataires sont les emprunts réalisés par Danone, notamment sous son programme EMTN (Euro Medium Term Note), auprès des marchés des capitaux, par émissions publiques ou placements privés, libellés en euros ou en autres devises. Les emprunts libellés en devises peuvent être maintenus en devises ou swapés en euros.

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission et les frais d'émission sont portés à l'actif du bilan et amortis en résultat sur la durée de vie de l'emprunt.

La Société émet également des emprunts obligataires sous la forme de titres à durée indéterminée à taux fixe réajustable. Ces financements hybrides sont comptabilisés dans la rubriques « Autres fonds propres » du bilan.

Instruments dérivés

Danone couvre une partie de ses emprunts obligataires libellés en devises étrangères par des cross-currency swaps. La Société réalise également des opérations de couverture de taux d'intérêt pour certains emprunts et met en place des swaps de change en couverture de ses titres de créances à court terme émis en devises. Les dérivés sont souscrits directement auprès de contreparties bancaires ou par l'intermédiaire de Danone Corporate Finance Services, filiale détenue à 100 %.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2017 le règlement ANC 2015-05 relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Les dérivés mis en place par la Société étant qualifiés en couverture, les résultats correspondants sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas particulier des provisions sur plans d'actions sous conditions de performance, voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraites complémentaires et d'indemnités de départ en retraite portés par la Société sont présentés dans les Engagements hors bilan.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Remboursement partiel de l'emprunt obligataire hybride

Danone a remboursé 750 millions d'euros de son emprunt obligataire hybride à l'échéance, le 23 juin 2023. À la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des obligations existantes est de 500 millions d'euros.

Autres

Danone a reçu 2,6 milliards d'euros de dividendes, provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée.

NOTE 3. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations à ses filiales, directes et indirectes, des services rendus par la Société pour leur compte. Il s'élève à 890 millions d'euros en 2023 (699 millions d'euros en 2022).

Les Autres produits d'exploitation s'élèvent à 130 millions d'euros en 2023 (73 millions d'euros en 2022) et comprennent principalement la

production immobilisée et des reprises de provision pour risques et charges relatives aux couvertures de plans d'actions sous conditions de performance détenues par la Société.

NOTE 4. FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Frais de personnel

Les Frais de personnel comprennent les rémunérations brutes des salariés et dirigeants de la Société et les charges sociales afférentes ainsi que les charges relatives aux plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés et aux dirigeants mandataires sociaux de Danone.

Part de la Société dans les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Comité Exécutif ^(a)	17	28
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration non dirigeants ^(b)	1	1
TOTAL	18	29

(a) Comptabilisées en Frais de personnel.

(b) Comptabilisés en Autres charges d'exploitation.

NOTE 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les Autres charges d'exploitation comprennent principalement des charges d'honoraires de prestataires externes, de prestations de services et de loyers. Elles s'élèvent à 873 millions d'euros en 2023 (677 millions d'euros en 2022).

NOTE 6. RÉSULTAT FINANCIER

Le Résultat financier représente un produit de 2 426 millions d'euros en 2023 (1 570 millions d'euros en 2022).

Produits de participation

Les produits de participation comprennent les dividendes reçus des participations de la Société. En 2023, ces dividendes s'élèvent à 2 645 millions d'euros (1 707 millions d'euros en 2022), provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée.

Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés

En 2023, les intérêts sur prêts et créances et produits assimilés comprennent principalement les intérêts (i) reçus des prêts et créances accordés à certaines filiales directes ou indirectes pour 150 millions d'euros (principalement aux États-Unis), (ii) sur cross-currency swaps pour 24 millions d'euros, (iii) sur swaps de taux pour 38 millions d'euros ainsi que sur plus-value sur portefeuille SICAV pour 2 millions d'euros.

Intérêts sur emprunts et charges assimilées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Emprunts obligataires ^(a)	199	203
Instruments dérivés en couverture des emprunts obligataires ^(b)	12	90
Compte-courant auprès de Danone Finance International ^(a)	28	103
Emprunts à court terme auprès de filiales indirectes ^(a)	-	-
Titre de créance à court terme ^(a)	1	47
TOTAL	239	444

(a) Intérêts payés et courus au titre de l'exercice.

(b) Intérêts liés aux IRS (Interest rate swap) et CCS (Cross currency swap)

NOTE 7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2023 représente une charge de 47 millions d'euros. Il comprend principalement des charges liées à la déconsolidation de la Russie et au plan Local First. Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2022, qui représentait une charge de 74 millions d'euros, comprenait principalement des charges liées au plan Local First.

NOTE 8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Régime intégré

La Société forme avec les filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe intégré fiscalement.

Sociétés membres de l'intégration fiscale en 2023

Au 31 décembre 2023

BLEDINA	DAN INGREDIENTS UNIT
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	HELDINVEST 11
DAN INVESTMENTS	HELDINVEST 12
DANONE ^(a)	HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS
DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	LES PRES RIENT BIO
DANONE DAIRY ASIA	NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE SAS
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	PRODUITS LAITIERS FRAIS ESPAGNE
DANONE MANIFESTO VENTURE EUROPE	PRODUITS LAITIERS FRAIS EST EUROPE
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS	PRODUITS LAITIERS FRAIS SUD EUROPE
DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE	SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN
DANONE RESEARCH	SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC
MICHEL ET AUGUSTIN	

(a) La Société.

Les filiales membres du groupe fiscal intégré comptabilisent et payent leur impôt à la Société comme si elles étaient imposées séparément, conformément aux règles fixées par l'administration fiscale française. L'économie (ou la charge complémentaire) d'impôt calculée par différence entre les impôts comptabilisés par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat du groupe intégré est comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique Impôt sur les bénéfices.

En 2023, le groupe intégré a réalisé un résultat fiscal déficitaire. Au 31 décembre 2023, le montant des pertes fiscales reportables accumulées au sein du groupe fiscal intégré en France s'élève à 1 173 millions d'euros (1 076 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Autres informations

La Société, et ce conformément aux dispositions de l'article 39.4 du Code général des impôts, a réintégré un montant de 0,4 million d'euros dans son résultat imposable de l'exercice 2023 au titre des amortissements et loyers des véhicules de tourisme. L'application de l'article 39.5 du Code général des impôts n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables en 2023.

Enfin, au 31 décembre 2023, les éléments susceptibles d'être à l'origine d'un allègement net de la dette future d'impôt sont constitués principalement de charges à payer et de provisions qui s'élèvent à 89 millions d'euros, soit une économie d'impôt potentielle de 23 millions d'euros sur la charge future d'impôt.

NOTE 9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Valeur nette comptable et variation de la période**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période			Au 31 décembre 2023
		Augmentation ^(b)	Diminution	Reclassement, conversion ^(a)	
MONTANTS BRUTS					
Titres de participation	27 946	–	–	–	27 946
Prêts et créances à long terme	3 258	25	(114)	(103)	3 066
Actions propres DANONE	1 542	–	–	–	1 542
Autres	4	–	–	–	5
Autres immobilisations financières	4 805	25	(114)	(103)	4 614
Total	32 751	25	(114)	(103)	32 560
Provisions ^(b)	(211)	(25)	43	–	(192)
MONTANTS NETS	32 540	–	(71)	(103)	32 367

(a) Correspond aux impacts de change sur les prêts

(b) Comprennent principalement des dépréciations de Titres de participation

Titres de participation

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2023

(en millions d'euros sauf pourcentage)

	Capital ^(a)	Autres capitaux propres ^{(a)(c)}	Quote-part de capital détenue	Nombre de titres détenus	Valeur comptable des titres détenus - Brute	Valeur comptable des titres détenus - Nette	Montant maximum autorisé des garanties, cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires ^(b)	Bénéfices (pertes) ^(b)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
PARTICIPATIONS FRANÇAISES										
BLEDINA	24	78	100 %	1 602 357	43	43	-	684	33	33
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	9 338	697	100 %	370 575 203	9 755	9 755	-	-	(861)	-
DAN INVESTMENTS	37	-	100 %	1 829 763	82	25	-	-	(27)	-
DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	142	130	100 %	8 875 000	179	179	-	-	(1)	-
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS	27	1	100 %	266 421 480	2	2	-	172	3	3
HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS	324	805	100 %	161 768 722	1 116	1 116	-	-	(21)	-
DAN INGREDIENTS UNIT ^(d)	-	-	100 %	38 227	-	-	-	-	-	-
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES										
DANONE ASIA PTE LTD	593	(238)	88 %	979 032 009	469	469	-	-	222	136
DANONE BABY AND MEDICAL NUTRITION BV	1 305	13 671	100 %	5 221 575 800	13 575	13 575	-	-	1 004	2 400
DANONE FINANCE NETHERLANDS	8	1	100 %	800 000	94	26	-	-	-	-
DANONE SINGAPORE HOLDINGS PTE LTD	75	(6)	61 %	82 769 847	49	49	-	-	22	11
FPS DANONE COMMUNITIES	24	(4)	72 %	20 859	16	15	-	-	-	-
NUTRICIA LLC	-	14	70 %	4 445 000	153	94	-	196	30	-
PARTICIPATIONS (10 A 50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
DANONE ROTSELAAR SP	185	1 211	23 %	21 988	400	400	-	331	166	30
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	965	4 971	33 %	4 034 154	2 012	2 004	2 000	-	99	33
TOTAL					27 946	27 753				2 645

(a) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture.

(b) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux moyen de l'exercice.

(c) Hors résultats de l'exercice.

(d) Prise de contrôle de Dan Ingredients Unit au cours de l'exercice.

NOTE 10. PRÊTS ET CRÉANCES COURT TERME

Cette rubrique comprend des créances et prêts accordés par la Société d'une maturité inférieure à un an pour un montant de 366 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont des créances fiscales pour 105 millions d'euros, des créances clients pour 115 millions d'euros, des instruments dérivés pour 23 millions d'euros et d'autres créances diverses pour 123 millions d'euros.

NOTE 11. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**Valeur nette comptable et variation de la période**

(en millions d'euros)	Au 31	Mouvements de la période				Au
	décembre		Diminution	Réaffectation	Reclassement	31 décembre
	2022	Augmentation	(levée)			2023
ACTIONS DANONE						
Actions DANONE en couverture des plans d'actions sous conditions de performance ^(a)	20	-	(17)	-	-	3
Total	20	-	(17)	-	-	3
SICAV	13	2	-	-	-	15
TOTAL	33	2	(17)	-	-	18

(a) Part des actions propres DANONE comptabilisée en Valeurs mobilières de placement (voir Note 1 des Comptes individuels de la société mère Danone).

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES**Valeur nette comptable et variation de la période**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
	Avant répartition	Après répartition ^(b)	Résultat	Réduction de Capital	Augmentation de capital	Autres mouvements	
Capital social	169	169	-	-	1	-	169
En nombre d'actions ^(a)	675 837 932	675 837 932	-	-	1 935 196	-	677 773 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 989	4 989	-	-	68	-	5 057
Réserve légale	25	25	-	-	-	-	25
Autres réserves	3 769	3 769	-	-	-	-	3 769
Report à nouveau	5 029	5 091	-	-	-	-	5 091
Résultat de l'exercice	1 353	-	2 280	-	-	-	2 280
Provisions réglementées	21	21	-	-	-	-	21
TOTAL	15 355	14 064	2 280	-	68	-	16 413

(a) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

(b) Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023, le montant disponible pour l'affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été affecté au dividende pour 1 291 millions d'euros et en report à nouveau pour le solde.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Valeur nette comptable et variation de la période

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
		Reclassement ^(a)	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions au titre de plans de stock-options et d'actions sous conditions de performance	48	–	110	(23)	(24)	111
Provisions pour restructurations ^(b)	28	(4)	9	(9)	(17)	7
Autres provisions	8	–	1	–	(1)	7
TOTAL	83	(4)	120	(32)	(42)	125

(a) Reclassement en charges à payer.

(b) Relatif au Plan Local First

NOTE 14. EMPRUNTS OBLIGATAIRES, AUTRES FONDS PROPRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires et Autres fonds propres

Valeur nette comptable des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Financement hybride	1 250	500
Nominal	12 330	11 960
Intérêts courus	60	62
TOTAL	13 640	12 522

Les emprunts obligataires émis par la Société font l'objet d'une publication sur le site internet de Danone. La plupart des contrats de financement conclus par la Société (lignes de crédit bancaires et emprunts obligataires) contiennent un mécanisme de changement de

contrôle, qui offre aux créanciers un droit de remboursement anticipé dans le cas d'un changement de contrôle de la Société s'il est accompagné d'une dégradation de sa notation sous *investment grade* par les agences de notation financière.

Opérations de l'exercice 2023

(en millions de devises)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023		
	Devise	Nominal	Échéance
NOUVEAUX FINANCEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2029
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2031
REMBOURSEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	500	2023
Emprunt obligataire dollar	USD	1 500	2023

Répartition taux fixe/taux variable (après couverture le cas échéant) et variation de la période

	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts	Réévaluation	
PART À TAUX FIXE						
Emprunts obligataires	12 330	1 600	(1 905)	–	(65)	11 960
Intérêts courus obligataires	60	–	–	2	–	62
PART À TAUX VARIABLE						
Emprunts obligataires	–	–	–	–	–	–
Intérêts courus obligataires	–	–	–	–	–	–
TOTAL	12 390	1 600	(1 905)	2	(65)	12 022

Répartition en devises

(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)	Au 31 décembre 2023		
	Nominal en devises	Valeur historique	Valeur comptable à la clôture
EMPRUNTS EN EUROS OU EN DEVICES COUVERTS EN EURO			
Euro	10 150	10 150	10 150
Dollar Us	2 000	1 832	1 810
EMPRUNTS EN DEVICES NON COUVERTS EN EUROS			
Néant	–	–	–
TOTAL	–	11 982	11 960

Portefeuille des *cross-currency swaps* couvrant certains emprunts obligataires en devises

(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)	Au 31 décembre 2023	
	Nominal en devises	Valeur historique en euros
Euro - Dollar US	1 000	913
TOTAL		913

Autres dettes financières

Répartition taux fixe/taux variable et variation de la période

	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts	Réévaluation	
PART À TAUX FIXE						
Emprunt souscrit auprès de Danone Finance International	-	-	-	-	-	-
PART À TAUX VARIABLE						
Titres de créance à court terme ^(a)	788	831	-	-	-	1 619
Emprunt à court terme souscrit auprès d'ING	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	788	831	-	-	-	1 619

(a) Mouvements nets.

Échéances des Emprunts obligataires et des Autres dettes financières

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Échéance à moins d'un an	2 754	3 681
Échéance entre 1 et 5 ans	6 724	6 260
Échéance au-delà de 5 ans	3 700	3 700
TOTAL	13 178	13 641

Composition de la dette nette

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Emprunts obligataires	12 390	12 022
Autres dettes financières	788	1 619
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations ^(a)	2 757	1 865
TOTAL DETTE	15 935	15 506
Valeurs mobilières de placement	33	18
Disponibilités	-	-
Total Trésorerie	33	18
TOTAL DETTE NETTE	15 902	15 488

(a) Part des dettes de la Société vis-à-vis de ses filiales et participations présentée dans la rubrique des Autres dettes.

NOTE 15. AUTRES DETTES**Composition des Autres dettes**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations	2 757	1 865
Dettes fournisseurs	97	133
Écart de conversion passif	-	-
Charges à payer	363	327
Autres dettes	-	20
TOTAL	3 217	2 345

Composition des Charges à payer

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Prestations de services	154	105
Personnel	145	134
Charges sociales	52	57
Dettes fiscales	-	3
Dettes financières	11	27
TOTAL	363	327

NOTE 16. ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**Engagements postérieurs à l'emploi**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
COMPLÉMENTS DE RETRAITES GARANTIES ^(a)		
Engagements bruts	471	540
Engagements nets des actifs de couverture	326	406

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Ces engagements nets sont présentés hors-bilan (voir Note 17 des Comptes individuels de la société mère Danone). Le principal engagement concerne le régime de retraite accordé à certains directeurs de Danone.

Régime des retraites accordé à certains directeurs de Danone

Engagements évalués selon la méthode actuarielle

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
	2022	2023
Engagements bruts	400	469
Engagements nets des actifs de couverture	288	370

Principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage sauf âge en nombre d'années)	Exercice clos le 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
	2022	2023
Taux d'actualisation	4,0 %	3,3 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,0 %	3,3 %
Taux de croissance des salaires	3,0 %	3,0 %
Âge de départ à la retraite	60 - 66	60 - 66

Engagements vis-à-vis des organes de direction et d'administration

Engagements postérieurs à l'emploi relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
	2022	2023
COMPLÉMENTS DE RETRAITES GARANTIES ^(a)		
Engagements bruts	32	42

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Indemnisation des membres du Comité Exécutif

Les conditions d'indemnisation des membres du Comité Exécutif dans certains cas de cessation de leurs mandats ou fonctions ont été fixées à une somme égale à deux fois la rémunération brute (fixe, variable et avantages en nature) perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation de fonctions.

NOTE 17. ENGAGEMENTS HORS-BILAN**Principaux engagements donnés directement et indirectement par la Société**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société auprès de tiers actionnaires ^(a)	323	356
Avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	326	406
Loyers	104	92
Prestations de services	21	91
Instruments dérivés ^(c)	5 463	6 853
Cautions ^(d)	2 000	2 000
Garanties	1	1
TOTAL	6 238	9 799

(a) Engagements donnés directement ou indirectement par la Société (voir détails ci-après paragraphe Options de vente des participations directes et indirectes de la Société).

(b) Engagements nets au titre des retraites garanties (voir Note 16 des Comptes individuels de la société mère Danone).

(c) 6 853 millions d'euros correspondant au montant nominal des Cross currency swaps et des swaps de taux.

(d) La Société s'est portée caution solidaire de Danone Finance International.

Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société

La Société ou certaines de ses filiales directes ou indirectes se sont engagées à acquérir la part détenue par des tiers actionnaires dans

certaines participations directes ou indirectes de la Société, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'exercice de ces options est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option de vente.

Engagements reçus

Les engagements reçus par la Société portent sur les lignes de crédit confirmées et non utilisées pour un montant de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Autres Engagements

Diverses procédures judiciaires ou arbitrales ont été introduites contre la Société ou certaines de ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

Dans le cadre des exemptions d'établissement, de certification et/ou de publication des comptes sociaux de certaines de ses filiales, la Société a consenti des lettres de confort et garanties au titre des engagements pris par ces dernières.

NOTE 18. EFFECTIFS**Effectif moyen de la Société sur l'exercice**

(en nombre, sauf pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre			
	2022		2023	
Cadres	843	84 %	892	86 %
Agents de maîtrise et techniciens	99	10 %	83	8 %
Employés	63	6 %	66	6 %
TOTAL	1 004	100 %	1 042	100 %

NOTE 19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont les entreprises associées et les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les entreprises associées se font généralement aux conditions du marché. Elles concernent principalement des *managements fees* payés à Danone, des prestations et des financements.

Les rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration sont mentionnées dans la Note 4 des Comptes individuels de la société mère Danone. Les engagements au titre du régime de retraite et relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif sont mentionnés dans la Note 16 des Comptes individuels de la société mère Danone. Les conventions réglementées sont décrites au paragraphe 6.6 *Conventions et engagements réglementés*.

NOTE 20. RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

Titres des filiales et participations

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Montants bruts	27 946	27 946
Provisions pour dépréciations	(167)	(192)
VALEUR NETTE COMPTABLE	27 778	27 753

Actions propres DANONE

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Au 31 décembre			
	2022		2023	
	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Actions propres classées en Immobilisations financières ^(a)	30 059 360	1 499	30 059 360	1 542
Actions propres classées en Valeurs mobilières de placements ^(a)	390 636	20	61 881	3
TOTAL	30 449 996	1 519	30 121 241	1 545

(a) Voir classement à la Note 1 des Comptes individuels de la société mère Danone.

NOTE 21. RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	171 530 202	171 657 400	171 920 622	168 959 483	169 443 282
Nombre d'actions émises	686 120 806	686 629 600	687 682 489	675 837 932	677 773 128
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	593	622	635	699	890
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	431	1 877	3 807	1 412	2 259
Impôt sur les bénéfices ^(a)	79	73	47	45	76
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	471	1 931	3 674	1 353	2 280
Montant des bénéfices distribués ^(b)	1 441	1 272	1 249	1 291	1 423
RÉSULTATS PAR ACTION					
(en euros par action)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,74	2,84	5,60	2,15	3,45
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,69	2,81	5,34	2,00	3,36
Dividende par action	2,10	1,94	1,94	2,00	2,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	919	990	1 008	1 004	1 042
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	200	169	160	178	218
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	95	91	94	104	104

(a) Produit (charge).

(b) Montant relatif à l'exercice 2023 estimé au 31 décembre 2023 sur la base du nombre d'actions détenues à cette date par la Société. Le dividende 2022 correspond au montant réellement versé au cours de l'exercice 2023.

NOTE 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des Comptes individuels de la société mère Danone au titre de l'exercice 2023 (arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 février 2024).

DANONE
Société Anonyme au capital de 169 443 282 euros
Siège Social 17 Boulevard Haussmann – 75009 Paris
552 032 534 R C S PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 25 AVRIL 2024

Le jeudi 25 avril 2024 à quatorze heures trente, les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à la Salle Pleyel, 252 rue du Faubourg-Saint-Honore, 75008 Paris, sur première convocation du Conseil d'Administration

Gilles SCHNEPP, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance

[]

Le bureau, ainsi composé, désigne Laurent SACCHI, Secrétaire du Conseil d'Administration, comme Secrétaire de séance pour cette Assemblée

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende à 2,10 euros par action)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

- constate que le bénéfice de l'exercice 2023 s'élève à 2 279 826 869,16 euros ,
- constate que le report à nouveau créditeur est de 5 091 477 230,23 euros ,

soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 7 371 304 099,39 euros ,

- décide d'affecter le bénéfice distribuable ainsi obtenu comme suit
 - o au dividende pour un montant de 1 423 323 568,80 euros ,
 - o au report à nouveau pour un montant de 5 947 980 530,59 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 2,10 euros par action

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Le dividende versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France est de plein droit soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), ou sur option annuelle, expresse et irrévocable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2° et 158, 3° du Code général des impôts). Cette option, qui est globale et qui porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du PFU, est à



exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. La partie des prélèvements sociaux relative à la CSG due sur les dividendes lorsqu'ils sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu est, à hauteur de 6,8 points, déductible du revenu imposable de l'année de son paiement (article 154 quinquies, II du Code général des impôts). Les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou de 4 % conformément à l'article 223 sexies du Code général des impôts. Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 3 mai 2024 et sera mis en paiement le 7 mai 2024.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action ^(a) (en euros)
2020	686 629 600	1,94
2021	687 682 489	1,94
2022	675 837 932	2,00

^(a) En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, dividende éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3^o du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

Extrait certifié conforme



Gilles SCHNEPP
Président du Conseil d'Administration

NOTES AUX COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DANONE SA

Les comptes individuels de la société mère Danone (« la Société ») au titre de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Danone le 21 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024. Danone et ses filiales consolidées constituent « le Groupe ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs

présentées dans les comptes individuels de la société mère Danone et Annexes aux comptes individuels de la société mère Danone sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Sommaire

GÉNÉRALITÉS : PRINCIPES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE		
NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	3
NOTE 2.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	5
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT		
NOTE 3.	PRODUITS D'EXPLOITATION	5
NOTE 4.	FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	5
NOTE 5.	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6
NOTE 6.	RÉSULTAT FINANCIER	6
NOTE 7.	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6
NOTE 8.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	7
ÉLÉMENTS DE L'ACTIF		
NOTE 9.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8
NOTE 10.	PRÊTS ET CRÉANCES COURT TERME	9
NOTE 11.	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	10

ÉLÉMENTS DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		
NOTE 12.	CAPITAUX PROPRES	10
NOTE 13.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11
NOTE 14.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES, AUTRES FONDS PROPRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES	11
NOTE 15.	AUTRES DETTES	14
AUTRES INFORMATIONS		
NOTE 16.	ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	14
NOTE 17.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	16
NOTE 18.	EFFECTIFS	16
NOTE 19.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	17
NOTE 20.	RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉTENUES EN PORTEFEUILLE	17
NOTE 21.	RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES	18
NOTE 22.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	18

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises. Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes au règlement ANC 2014-03. Les principales méthodes comptables utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus) et sont amorties linéairement en fonction des durées d'utilisation estimées :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 12 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
Progiciels	1 à 10 ans

Immobilisations financières

Les Immobilisations financières sont composées de Titres de participation et d'Autres immobilisations financières.

Les Titres de participation sont des titres dans des sociétés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne répondant pas à cette définition sont classés en Autres immobilisations financières. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires qui sont amortis sur 5 ans à compter de la date d'acquisition. La déduction fiscale de ces coûts est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Les Titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont :

- la valeur de marché ;
- la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés ;
- les capitaux propres réévalués.

Les hypothèses, estimations ou appréciations utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière. Les dépréciations sont comptabilisées en Autres charges et produits financiers, à l'exception des reprises de dépréciation dans le cadre de cessions de participations, qui sont enregistrées en Produits exceptionnels. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en Résultat exceptionnel.

Les Autres immobilisations financières comprennent principalement une partie des actions DANONE auto-détenues dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale (voir ci-après) et des prêts et créances à long terme accordés par la Société.

Actions propres DANONE

Les actions DANONE achetées par la Société sont comptabilisées dans la rubrique :

- Autres immobilisations financières, lorsqu'elles sont affectées à des opérations de croissance externe ou destinées à être annulées ;
- Valeurs mobilières de placement, lorsqu'elles sont affectées à la couverture de plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés de Danone et aux dirigeants mandataires sociaux (*Group performance shares*).

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. En cas de cession, le prix de revient des actions DANONE cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode du coût moyen pondéré établi plan par plan pour les actions affectées à la couverture des plans d'actions sous conditions de performance.

Actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières

Pour les actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières et n'ayant pas vocation à être annulées, une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement

Couverture de plans d'actions sous conditions de performance non exerçables

Dans le cas des actions propres affectées à la couverture de plans non exerçables (probabilité de non atteinte des conditions de performance), une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché des actions (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Couverture d'actions sous conditions de performance exerçables

Les actions propres affectées à la couverture de plans exerçables (probabilité d'atteinte des conditions de performance), ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Toutefois, une provision pour risques et charges est, le cas échéant, enregistrée au titre de ces plans et à hauteur de la valeur comptable des actions affectées à ces plans. La provision est constituée au prorata de la période d'acquisition des droits et est comptabilisée en contrepartie des Frais de personnel au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture. La différence résultant de cette conversion en euros est portée au bilan dans la rubrique Comptes de régularisation pour les dettes et créances. Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités et les comptes courants avec Danone Finance Internationale en devises sont revalorisés au taux de clôture en contrepartie du résultat financier.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement comprennent une partie des actions propres et d'autres placements réalisés par la Société.

Leur valeur brute est constituée de leur coût d'achat hors frais accessoires d'acquisition. Lorsque leur valeur de marché, pour chaque catégorie de titres de même nature, est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation à hauteur de cette différence est enregistrée en provision pour dépréciation. Dans le cas particulier des actions propres reclassées en Valeurs mobilières de placement voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Emprunts obligataires

Les Emprunts obligataires sont les emprunts réalisés par Danone, notamment sous son programme EMTN (Euro Medium Term Note), auprès des marchés des capitaux, par émissions publiques ou placements privés, libellés en euros ou en autres devises. Les emprunts libellés en devises peuvent être maintenus en devises ou swapés en euros.

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission et les frais d'émission sont portés à l'actif du bilan et amortis en résultat sur la durée de vie de l'emprunt.

La Société émet également des emprunts obligataires sous la forme de titres à durée indéterminée à taux fixe réajustable. Ces financements hybrides sont comptabilisés dans la rubriques « Autres fonds propres » du bilan.

Instruments dérivés

Danone couvre une partie de ses emprunts obligataires libellés en devises étrangères par des cross-currency swaps. La Société réalise également des opérations de couverture de taux d'intérêt pour certains emprunts et met en place des swaps de change en couverture de ses titres de créances à court terme émis en devises. Les dérivés sont souscrits directement auprès de contreparties bancaires ou par l'intermédiaire de Danone Corporate Finance Services, filiale détenue à 100 %.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2017 le règlement ANC 2015-05 relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Les dérivés mis en place par la Société étant qualifiés en couverture, les résultats correspondants sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas particulier des provisions sur plans d'actions sous conditions de performance, voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraites complémentaires et d'indemnités de départ en retraite portés par la Société sont présentés dans les Engagements hors bilan.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Remboursement partiel de l'emprunt obligataire hybride

Danone a remboursé 750 millions d'euros de son emprunt obligataire hybride à l'échéance, le 23 juin 2023. À la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des obligations existantes est de 500 millions d'euros.

Autres

Danone a reçu 2,6 milliards d'euros de dividendes, provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée.

NOTE 3. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations à ses filiales, directes et indirectes, des services rendus par la Société pour leur compte. Il s'élève à 890 millions d'euros en 2023 (699 millions d'euros en 2022).

Les Autres produits d'exploitation s'élèvent à 130 millions d'euros en 2023 (73 millions d'euros en 2022) et comprennent principalement la

production immobilisée et des reprises de provision pour risques et charges relatives aux couvertures de plans d'actions sous conditions de performance détenues par la Société.

NOTE 4. FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Frais de personnel

Les Frais de personnel comprennent les rémunérations brutes des salariés et dirigeants de la Société et les charges sociales afférentes ainsi que les charges relatives aux plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés et aux dirigeants mandataires sociaux de Danone.

Part de la Société dans les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2023
Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Comité Exécutif ^(a)	17	28
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration non dirigeants ^(b)	1	1
TOTAL	18	29

(a) Comptabilisées en Frais de personnel.

(b) Comptabilisés en Autres charges d'exploitation.

NOTE 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les Autres charges d'exploitation comprennent principalement des charges d'honoraires de prestataires externes, de prestations de services et de loyers. Elles s'élèvent à 873 millions d'euros en 2023 (677 millions d'euros en 2022).

NOTE 6. RÉSULTAT FINANCIER

Le Résultat financier représente un produit de 2 426 millions d'euros en 2023 (1 570 millions d'euros en 2022).

Produits de participation

Les produits de participation comprennent les dividendes reçus des participations de la Société. En 2023, ces dividendes s'élèvent à 2 645 millions d'euros (1 707 millions d'euros en 2022), provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée.

Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés

En 2023, les intérêts sur prêts et créances et produits assimilés comprennent principalement les intérêts (i) reçus des prêts et créances accordés à certaines filiales directes ou indirectes pour 150 millions d'euros (principalement aux États-Unis), (ii) sur cross-currency swaps pour 24 millions d'euros, (iii) sur swaps de taux pour 38 millions d'euros ainsi que sur plus-value sur portefeuille SICAV pour 2 millions d'euros.

Intérêts sur emprunts et charges assimilées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Emprunts obligataires ^(a)	199	203
Instruments dérivés en couverture des emprunts obligataires ^(b)	12	90
Compte-courant auprès de Danone Finance International ^(a)	28	103
Emprunts à court terme auprès de filiales indirectes ^(a)	-	-
Titre de créance à court terme ^(a)	1	47
TOTAL	239	444

(a) Intérêts payés et courus au titre de l'exercice.

(b) Intérêts liés aux IRS (Interest rate swap) et CCS (Cross currency swap)

NOTE 7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2023 représente une charge de 47 millions d'euros. Il comprend principalement des charges liées à la déconsolidation de la Russie et au plan Local First. Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2022, qui représentait une charge de 74 millions d'euros, comprenait principalement des charges liées au plan Local First.

NOTE 8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Régime intégré

La Société forme avec les filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe intégré fiscalement.

Sociétés membres de l'intégration fiscale en 2023

Au 31 décembre 2023

BLEDINA	DAN INGREDIENTS UNIT
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	HELDINVEST 11
DAN INVESTMENTS	HELDINVEST 12
DANONE ^(a)	HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS
DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	LES PRES RIENT BIO
DANONE DAIRY ASIA	NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE SAS
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	PRODUITS LAITIERS FRAIS ESPAGNE
DANONE MANIFESTO VENTURE EUROPE	PRODUITS LAITIERS FRAIS EST EUROPE
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS	PRODUITS LAITIERS FRAIS SUD EUROPE
DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE	SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN
DANONE RESEARCH	SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC
MICHEL ET AUGUSTIN	

(a) La Société.

Les filiales membres du groupe fiscal intégré comptabilisent et payent leur impôt à la Société comme si elles étaient imposées séparément, conformément aux règles fixées par l'administration fiscale française. L'économie (ou la charge complémentaire) d'impôt calculée par différence entre les impôts comptabilisés par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat du groupe intégré est comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique Impôt sur les bénéfices.

En 2023, le groupe intégré a réalisé un résultat fiscal déficitaire. Au 31 décembre 2023, le montant des pertes fiscales reportables accumulées au sein du groupe fiscal intégré en France s'élève à 1 173 millions d'euros (1 076 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Autres informations

La Société, et ce conformément aux dispositions de l'article 39.4 du Code général des impôts, a réintégré un montant de 0,4 million d'euros dans son résultat imposable de l'exercice 2023 au titre des amortissements et loyers des véhicules de tourisme. L'application de l'article 39.5 du Code général des impôts n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables en 2023.

Enfin, au 31 décembre 2023, les éléments susceptibles d'être à l'origine d'un allègement net de la dette future d'impôt sont constitués principalement de charges à payer et de provisions qui s'élèvent à 89 millions d'euros, soit une économie d'impôt potentielle de 23 millions d'euros sur la charge future d'impôt.

NOTE 9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Valeur nette comptable et variation de la période**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période			Au 31 décembre 2023
		Augmentation ^(b)	Diminution	Reclassement, conversion ^(a)	
MONTANTS BRUTS					
Titres de participation	27 946	–	–	–	27 946
Prêts et créances à long terme	3 258	25	(114)	(103)	3 066
Actions propres DANONE	1 542	–	–	–	1 542
Autres	4	–	–	–	5
Autres immobilisations financières	4 805	25	(114)	(103)	4 614
Total	32 751	25	(114)	(103)	32 560
Provisions ^(b)	(211)	(25)	43	–	(192)
MONTANTS NETS	32 540	–	(71)	(103)	32 367

(a) Correspond aux impacts de change sur les prêts

(b) Comprennent principalement des dépréciations de Titres de participation

Titres de participation

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2023

(en millions d'euros sauf pourcentage)

	Capital ^(a)	Autres capitaux propres ^{(a)(c)}	Quote-part de capital détenue	Nombre de titres détenus	Valeur comptable des titres détenus - Brute	Valeur comptable des titres détenus - Nette	Montant maximum autorisé des garanties, cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires ^(b)	Bénéfices (pertes) ^(b)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
PARTICIPATIONS FRANÇAISES										
BLEDINA	24	78	100 %	1 602 357	43	43	-	684	33	33
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	9 338	697	100 %	370 575 203	9 755	9 755	-	-	(861)	-
DAN INVESTMENTS	37	-	100 %	1 829 763	82	25	-	-	(27)	-
DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	142	130	100 %	8 875 000	179	179	-	-	(1)	-
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS	27	1	100 %	266 421 480	2	2	-	172	3	3
HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS	324	805	100 %	161 768 722	1 116	1 116	-	-	(21)	-
DAN INGREDIENTS UNIT ^(d)	-	-	100 %	38 227	-	-	-	-	-	-
PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES										
DANONE ASIA PTE LTD	593	(238)	88 %	979 032 009	469	469	-	-	222	136
DANONE BABY AND MEDICAL NUTRITION BV	1 305	13 671	100 %	5 221 575 800	13 575	13 575	-	-	1 004	2 400
DANONE FINANCE NETHERLANDS	8	1	100 %	800 000	94	26	-	-	-	-
DANONE SINGAPORE HOLDINGS PTE LTD	75	(6)	61 %	82 769 847	49	49	-	-	22	11
FPS DANONE COMMUNITIES	24	(4)	72 %	20 859	16	15	-	-	-	-
NUTRICIA LLC	-	14	70 %	4 445 000	153	94	-	196	30	-
PARTICIPATIONS (10 A 50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
DANONE ROTSELAAR SP	185	1 211	23 %	21 988	400	400	-	331	166	30
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	965	4 971	33 %	4 034 154	2 012	2 004	2 000	-	99	33
TOTAL					27 946	27 753				2 645

(a) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture.

(b) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux moyen de l'exercice.

(c) Hors résultats de l'exercice.

(d) Prise de contrôle de Dan Ingredients Unit au cours de l'exercice.

NOTE 10. PRÊTS ET CRÉANCES COURT TERME

Cette rubrique comprend des créances et prêts accordés par la Société d'une maturité inférieure à un an pour un montant de 366 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont des créances fiscales pour 105 millions d'euros, des créances clients pour 115 millions d'euros, des instruments dérivés pour 23 millions d'euros et d'autres créances diverses pour 123 millions d'euros.

NOTE 11. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**Valeur nette comptable et variation de la période**

	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)		Augmentation	Diminution (levée)	Réaffectation	Reclassement	
ACTIONS DANONE						
Actions DANONE en couverture des plans d'actions sous conditions de performance ^(a)	20	-	(17)	-	-	3
Total	20	-	(17)	-	-	3
SICAV	13	2	-	-	-	15
TOTAL	33	2	(17)	-	-	18

(a) Part des actions propres DANONE comptabilisée en Valeurs mobilières de placement (voir Note 1 des Comptes individuels de la société mère Danone).

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES**Valeur nette comptable et variation de la période**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
	Avant répartition	Après répartition ^(b)	Résultat	Réduction de Capital	Augmentation de capital	Autres mouvements	
Capital social	169	169	-	-	1	-	169
En nombre d'actions ^(a)	675 837 932	675 837 932	-	-	1 935 196	-	677 773 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 989	4 989	-	-	68	-	5 057
Réserve légale	25	25	-	-	-	-	25
Autres réserves	3 769	3 769	-	-	-	-	3 769
Report à nouveau	5 029	5 091	-	-	-	-	5 091
Résultat de l'exercice	1 353	-	2 280	-	-	-	2 280
Provisions réglementées	21	21	-	-	-	-	21
TOTAL	15 355	14 064	2 280	-	68	-	16 413

(a) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

(b) Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023, le montant disponible pour l'affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été affecté au dividende pour 1 291 millions d'euros et en report à nouveau pour le solde.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Valeur nette comptable et variation de la période

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
		Reclassement ^(a)	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions au titre de plans de stock-options et d'actions sous conditions de performance	48	–	110	(23)	(24)	111
Provisions pour restructurations ^(b)	28	(4)	9	(9)	(17)	7
Autres provisions	8	–	1	–	(1)	7
TOTAL	83	(4)	120	(32)	(42)	125

(a) Reclassement en charges à payer.

(b) Relatif au Plan Local First

NOTE 14. EMPRUNTS OBLIGATAIRES, AUTRES FONDS PROPRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires et Autres fonds propres

Valeur nette comptable des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Financement hybride	1 250	500
Nominal	12 330	11 960
Intérêts courus	60	62
TOTAL	13 640	12 522

Les emprunts obligataires émis par la Société font l'objet d'une publication sur le site internet de Danone. La plupart des contrats de financement conclus par la Société (lignes de crédit bancaires et emprunts obligataires) contiennent un mécanisme de changement de

contrôle, qui offre aux créanciers un droit de remboursement anticipé dans le cas d'un changement de contrôle de la Société s'il est accompagné d'une dégradation de sa notation sous *investment grade* par les agences de notation financière.

Opérations de l'exercice 2023

(en millions de devises)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023		
	Devise	Nominal	Échéance
NOUVEAUX FINANCEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2029
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2031
REMBOURSEMENTS			
Emprunt obligataire euro	EUR	500	2023
Emprunt obligataire dollar	USD	1 500	2023

Répartition taux fixe/taux variable (après couverture le cas échéant) et variation de la période

	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts	Réévaluation	
PART À TAUX FIXE						
Emprunts obligataires	12 330	1 600	(1 905)	–	(65)	11 960
Intérêts courus obligataires	60	–	–	2	–	62
PART À TAUX VARIABLE						
Emprunts obligataires	–	–	–	–	–	–
Intérêts courus obligataires	–	–	–	–	–	–
TOTAL	12 390	1 600	(1 905)	2	(65)	12 022

Répartition en devises

(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)	Au 31 décembre 2023		
	Nominal en devises	Valeur historique	Valeur comptable à la clôture
EMPRUNTS EN EUROS OU EN DEVISES COUVERTS EN EURO			
Euro	10 150	10 150	10 150
Dollar Us	2 000	1 832	1 810
EMPRUNTS EN DEVISES NON COUVERTS EN EUROS			
Néant	–	–	–
TOTAL	–	11 982	11 960

Portefeuille des *cross-currency swaps* couvrant certains emprunts obligataires en devises

(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)	Au 31 décembre 2023	
	Nominal en devises	Valeur historique en euros
Euro - Dollar US	1 000	913
TOTAL		913

Autres dettes financières

Répartition taux fixe/taux variable et variation de la période

	Au 31 décembre 2022	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2023
(en millions d'euros)		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts	Réévaluation	
PART À TAUX FIXE						
Emprunt souscrit auprès de Danone Finance International	-	-	-	-	-	-
PART À TAUX VARIABLE						
Titres de créance à court terme ^(a)	788	831	-	-	-	1 619
Emprunt à court terme souscrit auprès d'ING	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	788	831	-	-	-	1 619

(a) Mouvements nets.

Échéances des Emprunts obligataires et des Autres dettes financières

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Échéance à moins d'un an	2 754	3 681
Échéance entre 1 et 5 ans	6 724	6 260
Échéance au-delà de 5 ans	3 700	3 700
TOTAL	13 178	13 641

Composition de la dette nette

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Emprunts obligataires	12 390	12 022
Autres dettes financières	788	1 619
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations ^(a)	2 757	1 865
TOTAL DETTE	15 935	15 506
Valeurs mobilières de placement	33	18
Disponibilités	-	-
Total Trésorerie	33	18
TOTAL DETTE NETTE	15 902	15 488

(a) Part des dettes de la Société vis-à-vis de ses filiales et participations présentée dans la rubrique des Autres dettes.

NOTE 15. AUTRES DETTES**Composition des Autres dettes**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations	2 757	1 865
Dettes fournisseurs	97	133
Écart de conversion passif	-	-
Charges à payer	363	327
Autres dettes	-	20
TOTAL	3 217	2 345

Composition des Charges à payer

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Prestations de services	154	105
Personnel	145	134
Charges sociales	52	57
Dettes fiscales	-	3
Dettes financières	11	27
TOTAL	363	327

NOTE 16. ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**Engagements postérieurs à l'emploi**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
COMPLÉMENTS DE RETRAITES GARANTIES ^(a)		
Engagements bruts	471	540
Engagements nets des actifs de couverture	326	406

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Ces engagements nets sont présentés hors-bilan (voir Note 17 des Comptes individuels de la société mère Danone). Le principal engagement concerne le régime de retraite accordé à certains directeurs de Danone.

Régime des retraites accordé à certains directeurs de Danone

Engagements évalués selon la méthode actuarielle

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
	2022	2023
Engagements bruts	400	469
Engagements nets des actifs de couverture	288	370

Principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage sauf âge en nombre d'années)	Exercice clos le 31 décembre	
	Régime de retraite des directeurs	
	2022	2023
Taux d'actualisation	4,0 %	3,3 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,0 %	3,3 %
Taux de croissance des salaires	3,0 %	3,0 %
Âge de départ à la retraite	60 - 66	60 - 66

Engagements vis-à-vis des organes de direction et d'administration

Engagements postérieurs à l'emploi relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
	2022	2023
COMPLÉMENTS DE RETRAITES GARANTIES ^(a)		
Engagements bruts	32	42

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Indemnisation des membres du Comité Exécutif

Les conditions d'indemnisation des membres du Comité Exécutif dans certains cas de cessation de leurs mandats ou fonctions ont été fixées à une somme égale à deux fois la rémunération brute (fixe, variable et avantages en nature) perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation de fonctions.

NOTE 17. ENGAGEMENTS HORS-BILAN**Principaux engagements donnés directement et indirectement par la Société**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société auprès de tiers actionnaires ^(a)	323	356
Avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	326	406
Loyers	104	92
Prestations de services	21	91
Instruments dérivés ^(c)	5 463	6 853
Cautions ^(d)	2 000	2 000
Garanties	1	1
TOTAL	6 238	9 799

(a) Engagements donnés directement ou indirectement par la Société (voir détails ci-après paragraphe Options de vente des participations directes et indirectes de la Société).

(b) Engagements nets au titre des retraites garanties (voir Note 16 des Comptes individuels de la société mère Danone).

(c) 6 853 millions d'euros correspondant au montant nominal des Cross currency swaps et des swaps de taux.

(d) La Société s'est portée caution solidaire de Danone Finance International.

Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société

La Société ou certaines de ses filiales directes ou indirectes se sont engagées à acquérir la part détenue par des tiers actionnaires dans

certaines participations directes ou indirectes de la Société, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'exercice de ces options est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option de vente.

Engagements reçus

Les engagements reçus par la Société portent sur les lignes de crédit confirmées et non utilisées pour un montant de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Autres Engagements

Diverses procédures judiciaires ou arbitrales ont été introduites contre la Société ou certaines de ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

Dans le cadre des exemptions d'établissement, de certification et/ou de publication des comptes sociaux de certaines de ses filiales, la Société a consenti des lettres de confort et garanties au titre des engagements pris par ces dernières.

NOTE 18. EFFECTIFS**Effectif moyen de la Société sur l'exercice**

(en nombre, sauf pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre			
	2022		2023	
Cadres	843	84 %	892	86 %
Agents de maîtrise et techniciens	99	10 %	83	8 %
Employés	63	6 %	66	6 %
TOTAL	1 004	100 %	1 042	100 %

NOTE 19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont les entreprises associées et les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les entreprises associées se font généralement aux conditions du marché. Elles concernent principalement des *managements fees* payés à Danone, des prestations et des financements.

Les rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration sont mentionnées dans la Note 4 des Comptes individuels de la société mère Danone. Les engagements au titre du régime de retraite et relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif sont mentionnés dans la Note 16 des Comptes individuels de la société mère Danone. Les conventions réglementées sont décrites au paragraphe 6.6 *Conventions et engagements réglementés*.

NOTE 20. RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

Titres des filiales et participations

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2023
Montants bruts	27 946	27 946
Provisions pour dépréciations	(167)	(192)
VALEUR NETTE COMPTABLE	27 778	27 753

Actions propres DANONE

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Au 31 décembre			
	2022		2023	
	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Actions propres classées en Immobilisations financières ^(a)	30 059 360	1 499	30 059 360	1 542
Actions propres classées en Valeurs mobilières de placements ^(a)	390 636	20	61 881	3
TOTAL	30 449 996	1 519	30 121 241	1 545

(a) Voir classement à la Note 1 des Comptes individuels de la société mère Danone.

NOTE 21. RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	171 530 202	171 657 400	171 920 622	168 959 483	169 443 282
Nombre d'actions émises	686 120 806	686 629 600	687 682 489	675 837 932	677 773 128
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	593	622	635	699	890
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	431	1 877	3 807	1 412	2 259
Impôt sur les bénéfices ^(a)	79	73	47	45	76
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	471	1 931	3 674	1 353	2 280
Montant des bénéfices distribués ^(b)	1 441	1 272	1 249	1 291	1 423
RÉSULTATS PAR ACTION					
(en euros par action)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,74	2,84	5,60	2,15	3,45
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,69	2,81	5,34	2,00	3,36
Dividende par action	2,10	1,94	1,94	2,00	2,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	919	990	1 008	1 004	1 042
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	200	169	160	178	218
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	95	91	94	104	104

(a) Produit (charge).

(b) Montant relatif à l'exercice 2023 estimé au 31 décembre 2023 sur la base du nombre d'actions détenues à cette date par la Société. Le dividende 2022 correspond au montant réellement versé au cours de l'exercice 2023.

NOTE 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des Comptes individuels de la société mère Danone au titre de l'exercice 2023 (arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 février 2024).